

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 décembre 2023

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

V – RESSOURCES HUMAINES

2023 – 55 (16) : Œuvres sociales pour le personnel communal

Rapport au Conseil municipal :

Les œuvres sociales pour le personnel communal ont été instaurées en mai 2012. Ces prestations visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de l'enfance et des loisirs, de la restauration, des évènements de la vie familiale et professionnelle.

Le champ des prestations et leur montant ont été réactualisés en séance de travail entre les représentants du personnel et de la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 7 décembre 2023,

Considérant que ces prestations ou services visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur le champ et le montant des prestations de l'action sociale et les modalités de leur gestion proposée aux agents de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**
 - de gérer les prestations d'action sociale sur l'ensemble de ses agents par ses propres moyens et définit la nature des prestations comme indiqué dans le tableau annexé.
 - D'inscrire annuellement les crédits nécessaires au budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,
Christian OST